

ES
ME
essent de beurre
lées à dessert
tasse de farine
h de Poudre à

l'a été depuis
s de veaux qui
blement des
s exportations
ux États-Unis

qui leur sont
e assez facile;
a Coopérative
détails néces-

x producteurs
peuvent avoir
ratique, on le
n service fort
inera l'achat

sont adressées
et des plus po-
que certains
certains mi-
ent pour faire
comprendra
x qui veulent
leurs dépens.
ui elle rend le
pas pour des
lera que cette
ce.

S

Et c'est précisément
aide que le Mi-
de Québec leur
encourage-
ir:

t à la disposition
groupement pour
riaux, aux en-
vices d'instruc-
siteront réguliè-
e les guider,
culturales e
les aider dans
atelier d'explo-
que dans la clas-
leurs produits;
es prix extrême-
et les variétés
ant davantage à
année, les prix
iers de trois (3)
iers de deux (2)
iers du groupe
s: \$10.00 le 100
es ne devant pas
u des quantités
sera de .50cts
lement;

ent à leur dispo-
le juge à propos,
oir et l'outillage
pour faciliter la
lage des fruits,
era assez consi-
la construction
pôt d'emballage
leur frais;

ent, à leur béné-
d'arrosage qui
u besoin contre
es nuisibles.

us bénéficier de
firmative, veulen-
en communica-
otre agronome,
briole du dis-

Horticulture,
culture, Québec.

NOTES ET COMMENTAIRES

Champions de l'intégrité du foyer.—Malgré la vigoureuse protestation de l'honorable sénateur Chapais, qu'appuya l'honorable sénateur Graham, le Sénat canadien adopte un bill pourvoyant à la création d'une cour provinciale de divorce pour l'Ontario. Reste à savoir si les Communes ratifieront cette fâcheuse faiblesse de nos soi-disant sages.

Négligence coupable.—Le Progrès du Saguenay déplore qu'à Chicoutimi on ait été forcée de fermer les cours du soir parce qu'il ne s'y trouvait pas les 18 élèves requis pour les maintenir.

Et pourtant Chicoutimi compte 15,000 âmes!

Et les salles d'amusements et les restaurants sont encombrés de jeunes gens qui y dépensent leur temps et leur argent!

Ah! si jeunesse savait...

Notre miel.—Une dépêche de Londres nous apprend que vingt minutes après l'ouverture de la Grande Exposition des Industries britanniques, dans la capitale de l'Empire, une commande a été donnée pour cinquante mille piastres de miel canadien.

Notre fromage fait prime depuis longtemps sur le marché de Londres, et voilà que notre miel est en bonne voie de devenir tout aussi populaire. C'est une bonne nouvelle, dont se réjouiront nos apiculteurs.

Les agronomes.—La convention annuelle des agronomes de la région des Cantons de l'Est, plus exactement du district agronomique No 5, aura lieu au commencement du mois prochain, à l'hôtel de ville de Sherbrooke, sous la présidence de M. L. C. Roy, sous-inspecteur pour ce district.

Farmi les noms des conférenciers de marque qui seront au programme, l'on mentionne celui de M. Édouard Montpetit, secrétaire général de l'Université de Montréal, qui traiterait de questions d'économie rurale.

La Grippe.—Bien qu'assez répandue, la grippe n'offre pas cette année les caractères graves de celles de 1918. Les cas sont plutôt bénins. Il ne fait pas de doute, cependant, que plusieurs cas négligés se transforment en pneumonie et causent la mort. Des précautions fort simples préviendraient le développement de la maladie et empêcheraient des complications souvent dangereuses.

Le meilleur moyen de se préserver de la grippe, c'est d'éviter tout rapport avec les personnes malades. Il faut donc éviter les foules. Ceux qui ont le rhume devraient penser que leur mouchoir n'est pas un ornement. L'exercice au grand air, une bonne alimentation, et du repos, le sommeil avec fenêtre ouverte sont encore plus à recommander que jamais en temps d'épidémie. Quant à une personne qui contracte la grippe, il lui faut se mettre au lit et y rester jusqu'à ce que le médecin lui permette de se lever.

Le Canada industriel.—L'Association des Manufacturiers canadiens mène campagne en faveur de l'achat chez nous. C'est prêcher pour sa paroisse, mais c'est aussi bien servir son pays. Nous n'atteindrons, en effet, notre plein développement économique que le jour où nous comprendrons que nous devons d'abord encourager les nôtres.

On nous adresse un fascicule contenant les plus beaux édifices construits au Canada avec des matériaux canadiens et une main d'œuvre canadienne, et mille et une bonnes raisons d'encourager l'achat chez nous.

En ce qui nous concerne, on prêche des convertis depuis toujours. En effet, nous n'avons cessé de prêcher que c'est par l'esprit de coopération et d'union que l'homme s'élève aux sphères supérieures de la solidarité et du dévouement aux intérêts de tous.

Donner la préférence aux produits canadiens, c'est dans notre intérêt à tous, c'est aussi agir d'après les dictées du meilleur patriotisme.

Le feuilleton n'est pas la partie la moins importante d'un journal, c'est peut-être la plus lue. Aussi apportons-nous le plus grand soin dans le choix de ceux que nous offrons à nos lecteurs. Dans celui que nous commencerons la semaine prochaine, vous verrez un bel exemple de fierté paysanne, le type achevé du cultivateur probe et droit, dont la race tend, hélas! malheureusement, à disparaître peu à peu de nos campagnes.

Chez lui, on n'entamait pas une miche de pain sans y avoir tracé le signe de la croix, non d'un geste coutumier ou superstitieux, mais avec religion, et il n'emblavait jamais un champ sans s'être au préalable largement signé, mettant ainsi sous la protection divine et le labeur journalier et les récoltes futures.

Nous avons choisi ce feuilleton à cause surtout de l'amour de la terre que l'on respire dans chacune de ses pages. Tout le monde, sans doute, ne peut pas être cultivateur; mais du moins que ceux qui sont nés paysans restent fièrement paysans et continuent le geste des aieux... Il est si beau ce geste du semeur, confiant aux sillons le grain des épis d'or!

Ce feuilleton est agrémenté du roman vécu par les deux filles de ce fermier modèle: l'une, fidèle à l'idéal de son père, épouse un terrien qui la rend heureuse; l'autre se laisse éblouir par le bagout et les beaux habits d'un déraciné, et finit misérablement.

Dans **Soldat et Paysan**, nous vous donnons une lecture intéressante, émouvante par endroits, capable de fortifier vos plus nobles sentiments.

Ministère de l'Agriculture de la Province de Québec

QUEBEC, LE 8 FEVRIER 1929.

LETTER CIRCULAIRE CONCERNANT LES REDUCTIONS DE FRETT POUR LE TRANSPORT DU BLE, AVOINE, ORGE, SEIGLE, BLE-D'INDE, TRÈFLE, LUZERNE ET MIL

Le ministère rembourse la balance de fret dans le cas de chars complets.

Le ministère de l'Agriculture a obtenu des chemins de fer une réduction de fret pour le transport des grains et des graines de semence suivants: blé, avoine, orge, seigle, blé-d'Inde, trèfle, luzerne et mil, par quantité de chars ou moindre d'un char, pour le bénéfice des cultivateurs de la province, à compter du 15 février au 31 mai 1929.

Cette réduction est accordée entre toutes les stations dans les limites de la province de Québec, sur les lignes suivantes de chemins de fer: Canadian National Railways, Canadian Pacific Railway.

Le ministère fait des démarches pour obtenir le même tarif des autres chemins de fer.

Seuls, les cultivateurs, les sociétés d'agriculture, les cercles agricoles et les sociétés coopératives agricoles pourront bénéficier de ce tarif.

Les grains et graines de semence expédiés au char ou par quantité moindre qu'un char doivent être consignés au ministère de l'Agriculture, aux soins d'un cultivateur, d'une société d'agriculture, d'un cercle agricole, d'une société coopérative agricole ou aux soins de l'acheteur attitré de ces organisations, et aucune consignation ne pourra être livrée au destinataire sans un ordre du ministère.

Cette formalité est exigée par les compagnies de chemins de fer comme garantie que la marchandise est réellement achetée par des cultivateurs, mais il est bien entendu que le ministère de l'Agriculture ne prend lui-même livraison de ces produits.

Les cultivateurs ou associations agricoles qui désirent bénéficier de ces taux réduits devront d'abord s'entendre avec leurs fournisseurs quant à la manière de consigner leur marchandise, s'entendre aussi avec l'agent de leur station, puis signer et transmettre ou faire transmettre par leur fournisseur au ministère un engagement d'employer ces grains et graines pour la semence seulement, et de ne pas les vendre, en tout ou en partie, à d'autres personnes qu'à des cultivateurs, pour leur propre semence.

Si les associations mentionnées n'observent pas cet engagement, ce tarif de faveur sera immédiatement annulé.

Les permis ne seront donnés que pour du grain de semence inspecté conformément à la loi des semences 1923.

Ils seront d'abord envoyés aux expéditeurs, lesquels les transmettront aux acheteurs en même temps que le connaissance (bill of lading) et une copie du certificat d'inspection des semences. Sur production de ces mêmes documents, y compris la facture de fret acquittée, le Ministère remboursera la balance du fret payé par l'acheteur; mais dans le cas d'expéditions par chars complets seulement. (D'une ou plusieurs sortes de semences).

Cette réduction ne s'applique pas aux grains ou graines de semence autres que ceux mentionnés dans cette circulaire, ni aux consignations de grains ou graines de semence expédiées d'un point en dehors de la province de Québec à un autre point de la province de Québec.

La présente circulaire a pour but de faire connaître le résultat des démarches entreprises par le ministère de l'Agriculture, auprès des chemins de fer, pour l'obtention d'une réduction. Elle ne constitue pas un engagement de la part du ministère. *Dans tous les cas de différents ou autres, chaque intéressé devra s'entendre directement avec les autorités du chemin de fer.

Pour résumer, les cultivateurs peuvent bénéficier d'une réduction de fret pour le transport de leurs semences par quantité de char ou moindre, mais lorsqu'il s'agit de char complet, le Ministère de l'Agriculture paie la balance du fret.

Dans tous les cas, il faut que le grain de semence soit certifié comme semence.

Le Sous-ministre de l'Agriculture,

J.-ANTONIO GRÉNIER.

P. S.—Toute correspondance concernant ce tarif doit être adressée à M. J.-Bte Cloutier, Ministère de l'Agriculture, Québec.

21

21

21